



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 1 de 14

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Fuel Line Cleaner

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Liquide de nettoyage pour le système d'alimentation essence

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: CTP GmbH

Rue: Saalfelder Strasse 35h Lieu: D-07338 Leutenberg

Téléphone: +49 (0)36734 230-0 Téléfax: +49 (0)36734 230-22

e-mail: msds@bluechemgroup.com

Interlocuteur: Jens Moeller, Dipl.-Chem. Téléphone: +49 (0)36734 230-19

Internet: www.bluechemgroup.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 1101, 1102, 1105, 1106, 1107, 1108, 1109, 3011

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

### Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 2 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Danger par aspiration: Asp. Tox. 1 Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par inhalation.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

### Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

xylene

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

acétone; propane-2-one; propanone

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates

Isotridecanol, éthoxylé





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 2 de 14

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:







#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou

d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer Gaz/Vapeur/Aerosol.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

# Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention** Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







#### Mentions de danger

H304-H332-H335-H336-H373-H412

# Conseils de prudence

P101-P102-P260-P271-P301+P310-P331-P405-P501

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

# Caractérisation chimique

Complexe tensioactif

Détergents, dispersants

Combinaison de substances synthétiques

Antifriction non classifiée





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 3 de 14

# Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification SGH		·	
1330-20-7	xylene			30 - < 35 %
	215-535-7		01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute T Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H3		rit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp.	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique	; isopropanol		20 - < 25 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE	3; H225 H319 H336		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanor	20 - < 25 %		
	200-662-2		01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE	3; H225 H319 H336 EU	H066	
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes	10 - < 15 %		
	919-857-5		01-2119463258-33	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox			
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, Isoalkanes, Cycloalcanes, < 2% Aromates			5 - < 10 %
	920-134-1		01-2119480153-44	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3, Asp. Tox	1, Aquatic Chronic 2; H	1226 H336 H304 H411 EUH066	
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé			1 - < 5 %
	931-138-8			
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H			
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)], .alpha(3-aminopropyl)gammahydroxy-, C11-14-isoalkyl ethers, C13-rich (Polyetheramines)			1 - < 5 %
	Aquatic Chronic 2; H411			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# Limites de concentrations spécifiques et facteurs M

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	es de concentrations spécifiques et facteurs M			
69011-36-5	931-138-8	38-8 Isotridecanol, éthoxylé			
	Eye Dam. 1; H318: >= 10,1 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 10,1				

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

# Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

En cas de difficultés respiratoires consulter un médecin.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

#### Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Appliquer une crème grasse.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

#### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 4 de 14

# Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Traitement médical nécessaire.

#### Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Traitement médical nécessaire.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Movens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Poudre ABC

Sable

mousse résistante à l'alcool.

Dioxyde de carbone (CO2).

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau très puissant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : utiliser porter un appareil respiratoire autonome.

# Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de se répandre (p. ex. endiguer ou absorber)

Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 5 de 14

### Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. s'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

# Information supplémentaire

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### Conseils pour le stockage en commun

maintenir à l'écart d'agents oxydant.

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Matériaux d'emballage: Métal.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
67-64-1	Acétone	500	1200		VME 8 h	
		1000	2400		VLE courte durée	
64742-47-8	Distillats légers de pétrole, hydrotraités (vapeurs)	50	350		VME 8 h	
		100	700		VLE courte durée	
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	
25322-68-3	Polyéthylèneglycol (PEG) (masse mol. moyenne 200-600)	-	1000	-	VME 8 h	
1330-20-7	Xylène	100	435		VME 8 h	
		200	870		VLE courte durée	





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 6 de 14

# Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
-	Xylène	Acide méthylhippurique	2 g/l	U	b
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	U	b
67-64-1	Acétone	Acétone	80 mg/l	U	b

### 8.2. Contrôles de l'exposition

# Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

#### Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (DIN EN 166)

### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Caoutchouc butyle. (EN ISO 374)

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

#### **Protection respiratoire**

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: rouge
Odeur: Aromatique(s)

# Modification d'état

Point initial d'ébullition et intervalle 110 - 116 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: -6.5 °C

Limite inférieure d'explosivité: 0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité: 12 vol. %
Température d'inflammation: > 200 °C

Pression de vapeur: 20 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0.80-0.84 g/cm³
Hydrosolubilité: insoluble

(à 20 °C)

### Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

Viscosité cinématique: ~1,5 mm²/s

(à 40 °C)

# 9.2. Autres informations

Aucune donnée

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité





Date d'impression: 18.02.2021

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 7 de 14

### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

# 10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Acide, concentré. Alcalis (bases), concentré.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2).

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

#### ETAmél calculé

ATE (inhalation aérosol) 4,795 mg/l





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 8 de 14

Nº CAS	Substance						
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode	
1330-20-7	xylene						
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	3200	Lapin			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	21,7 mg/l	Rat			
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l				
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopi	ropylique; iso	opropanol				
	orale	DL50 mg/kg	5280	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	12800	Lapin			
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	47,5 mg/l	Rat			
67-64-1	acétone; propane-2-one;	propanone					
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS		
	cutanée	DL50 mg/kg	20000	Lapin	IUCLID		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat			
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates						
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat			
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, I	soalkanes, C	Cycloalcanes	, < 2% Aromates			
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000	Lapin			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50	>5 mg/l	Rat			
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé						
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin			
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)] (Polyetheramines)	, .alpha(3-a	minopropyl)	gammahydroxy-, C11-1	4-isoalkyl ethers, C13-rich	1	
	orale	DL50 mg/kg	>5000	Rat			
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Lapin			

# Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

# Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





Date d'impression: 18.02.2021

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 9 de 14

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (xylene)

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol; acétone; propane-2-one; propanone)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (xylene)

# Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 10 de 14

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
1330-20-7	xylene						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	26,7	96 h	Pimephales promelas		
67-63-0	propane-2-ol; alcool isop	ropylique; is	opropanol				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Algues		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	13299	48 h	Daphnia magna		
67-64-1	acétone; propane-2-one;	propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5540	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	6100	48 h	Daphnia magna		
64742-48-9	Hydrocarbons, C9-C11, r	n-Alkanes, Is	soalkanes, C	yclenes, «	< 2% Aromates		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna		
64742-47-8	Hydrocarbons, C9-C11, I	soalkanes, (	Cycloalcanes	s, < 2% Ar	romates		
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>1000	96 h	Oncorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	>1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna		
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1-10	72 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1-10	48 h	Daphnia magna		
	Poly[oxy(1,2-butanediyl)] (Polyetheramines)	, .alpha(3-	aminopropyl)			yl ethers, C13-rich	
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1-10	96 h	Poisson		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	10-100	72 h	Algues		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Les tensioactifs sont complètement biodégradables.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 11 de 14

Nº CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation						
69011-36-5	Isotridecanol, éthoxylé						
	OCDE 301B/ ISO 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C	> 60 %	28				
	OCDE 301A/ ISO 7827/ EEC 92/69/V, C.4-A	> 70 %	28				

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.

faible potentiel d'accumulation biologique.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations ou cours d'eau.

Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

Définir les critères d'élimination avec l'organisme agrée.

# Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

070704

Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets non spécifiés ailleurs provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits chimiques issus notamment de la chimie fine; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

# Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

070704

Déchets des procédés de la chimie organique; Déchets non spécifiés ailleurs provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits chimiques issus notamment de la chimie fine; Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet spécial

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage

Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

transport de l'ONU: (xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone;

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates)





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	Fuel Line Cleaner	
Date de révision: 18.02.2021	Code du produit: 2388	Page 12 de 14

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ):1 LQuantité exceptée:E2Catégorie de transport:2N° danger:33Code de restriction concernant lesD/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

<u>transport de l'ONU:</u> (xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone;

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



3

Code de classement: F1

Dispositions spéciales: 274 601 640D

Quantité limitée (LQ): 1 L Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

<u>transport de l'ONU:</u> (xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone;

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



3

Marine pollutant:

Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

**Fuel Line Cleaner** 

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 13 de 14

EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1993

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.

transport de l'ONU: (xylene, propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol, acétone;

propane-2-one; propanone,

Hydrocarbons, C9-C11, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclenes, < 2% Aromates)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Il Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Y341

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

### Information supplémentaire

contient: (Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents)

< 5 % Tensides non ioniques

15 - 30 % hydrocarbures, aliphatique.

> 30 % hydrocarbures, aromatique.

#### Législation nationale

# Information supplémentaire

En ce qui concerne la DIRECTIVE 2008/105/CE, aucun des ingrédients n'est inscrit.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **Fuel Line Cleaner**

Date de révision: 18.02.2021 Code du produit: 2388 Page 14 de 14

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,8,9,11,14,15.

# Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Procédure de classification		
Sur la base des données de contrôle		
Méthode de calcul		

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

•	Atc acs piliases if ct L	ion (Numero et texte integral)
	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H302	Nocif en cas d'ingestion.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou
		d'une exposition prolongée.
	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)